

Proposition de communication pour le symposium « enseignements des disciplines et éducation au politique : comparaisons didactiques »

« Problématiser l'enseignement du droit pour éduquer au politique »

Guillaume Roduit

En nous référant à un axe de problématique croissante (Fabre, 2021), nous proposons une problématisation de l'enseignement du droit à l'école secondaire. Influencés par une vision positiviste du droit, les enseignants ont une conception – renforcée par les injonctions des plans d'études et les manuels – très descriptive de cette discipline (Roduit, 2024). Cet enseignement se résume à la présentation de l'ordre juridique en vigueur, puis à l'apprentissage d'une méthode de résolution de cas. Dans ce cadre, des « problèmes » issus de conflits de la vie quotidienne sont donnés aux élèves pour qu'ils appliquent les règles afin de trouver les solutions suggérées par le droit (Roduit, 2022). Pourtant, il est possible changer la nature de ces problèmes en questionnant les règles de droit elles-mêmes (Atias, 2002). Dans ce sens, les enjeux sociaux qui ont présidé à leur élaboration doivent être mis en évidence ; ils doivent ensuite être traduits en intérêts juridiques ; enfin, la pondération de ces intérêts par le législateur doit être analysée. En d'autres termes, il s'agit de problématiser la règle de droit elle-même pour accéder au questionnement politique dont elle est la réponse juridique à un moment donné. D'autres enjeux sociaux peuvent apparaître, d'autres pesées d'intérêts sont possibles, d'autres interprétations de la règle peuvent être faites, et la règle juridique elle-même peut évoluer (Moor, 2010). En explorant ces aspects dont la nature juridique est essentielle (Commaille, 2015), l'enseignement du droit peut apporter une contribution significative à une éducation au politique. Pour le démontrer, nous nous basons sur des dispositifs d'enseignement créés et étudiés dans les formations en didactique droit en Suisse romande.

Atias, Ch. (2002), *Épistémologie juridique*, Dalloz.

Commaille, J. (2015), *A quoi nous sert le droit ?*, Gallimard.

Fabre, M. (2021). Problématologie des questions socialement vives. Repères épistémologiques pour l'école. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 210, 89-99.

Moor, P. (2010), *Dynamique du système juridique ; une théorie générale du droit*, Schulthess.

Roduit, G. (2024). L'enseignement du droit dans les écoles secondaires de Suisse romande : quelle didactique pour quelle discipline ? Dans Y. Buyck, M. Sudriès, F. Ligozat et C. Marlot (Eds.), *Les didactiques face à l'évolution des curriculums. Savoir(s) et pratiques pour entrer dans la complexité du monde. Actes du 6ème Colloque international de l'ARCD* (Vol. 4, pp. 220-232).
<http://hdl.handle.net/20.500.12162/7014>

Roduit, G. (2022). La didactique du droit en Suisse romande : quelle légitimité pour une didactique en émergence ? Dans N. Durisch Gauthier, N. Fink et A. Pache (Eds.), *Former dans un monde en crise. Les didactiques des sciences humaines et sociales face aux transformations sociétales. Mélanges offerts à Philippe Hertig* (pp. 57-68). Neuchâtel, Suisse: Editions Alpil - Presses universitaires suisses.
<http://hdl.handle.net/20.500.12162/7832>